L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 18 JUIN 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 18 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—habillements, lingerie, chapeaux et malles.

Par D. E. Morphy—A midi et demi, au magasin de MM. Woodward & Wight, encaisserie des rues Thalie et Front, des cordages courants, poulies, etc.

151 Barils de Whisky, etc.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Cordages courants, Poulies, etc.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy, pour les détails.

Un dégrèvement forcé.

Nous avons des premiers élevé la voix contre l'inactivité de notre Conseil de ville et nous avons déjà dit souvent qu'il n'avait rien fait de ce qu'il aurait dû faire pour procurer aux contribuables de la paroisse d'Orléans un dégrèvement foncier sollicité par eux tous comme une condition d'existence. Cette question est devenue si grave qu'elle se produit comme d'elle-même partout où une assemblée de citoyens se trouve formellement ou informellement convoquée. Kellogg lui-même a jugé très sainement que pour avoir quelque succès il ne pouvait rien faire de mieux que d'entretenir les propriétaires et toutes les classes de contribuables dans l'espoir d'un dégrèvement prochain.

Appelé au sein de la convention de levée pour y prendre la parole, il a semblé ne s'occuper qu'accessoirement de l'objet spécial de la réunion pour attaquer sans délai la question qui domine toutes les autres, la question des charges publiques, qui intéresse aussi vivement ceux qui n'ont pas été inondés que ceux qui l'ont été. Cette question est supérieure, en effet, car elle concerne tout le monde.

Si une partie de l'Etat souffre, le moyen de la soulager n'est pas de faire souffrir une autre partie. Aussi, M. Kellogg s'est-il trompé de ton, de prétendant aux remontrances de M. Bradish Johnson, que l'affaire capitale pour l'Etat de la Louisiane était d'avoir une bonne législature, et que si les hommes influents qui l'écoutaient voulaient bien se joindre à lui, on obtiendrait aux élections prochaines, pour servir l'Etat, l'élite des propriétaires et des contribuables. Il a ajouté que si la dernière législature n'avait pas suivi la bonne voie, où il avait voulu la faire entrer en la dirigeant, c'était parceque, candidat lui-même, il n'avait pu exercer aucune influence sur le choix des représentants.

Nous n'attachons, nous lecteurs le comprennent bien, aucune importance à ces assurances de bonnes intentions de la part de M. Kellogg. Seulement nous y voyons la preuve de ce que nous avons avancé à diverses fois sur la liberté laissée à notre Conseil de ville de faire de son côté pour les contribuables de la paroisse d'Orléans au moins autant que Kellogg avait fait pour les contribuables de l'Etat. Et bien loin de faire autant, le conseil de ville n'a rien fait. Il n'a pas même su protéger les propriétaires par un moyen qui leur était de la libre disposition, par le moyen de l'assessement.

Il est singulier que cet expédient ne soit pas venu à l'esprit des membres du Conseil et qu'il ne s'en soit pas trouvé un seul qui ait protesté contre cette razzia fiscale qui revient chaque année pour ensuer aux propriétaires non seulement

s revenus mais encore leur moyen existence, car la plupart d'entre eux n'en ont pas d'autre. Ils auraient dû déjà l'année dernière aviser à ce dégrèvement indirect qui était pour eux encore plus un devoir d'honnêteté et de justice qu'un devoir de parti. L'idée était simple et d'une application facile. Elle était en outre imposée par un sentiment d'équité des plus vulgaires et aussi par un article fondamental de la constitution d'Etat.

Cet article dit que les "taxes seront uniformes et égales." Ces mots la impliquent le principe d'une justice sévère. Non-seulement il ne faut pas que les uns soient plus imposés que les autres, mais il faut encore qu'ils ne soient imposés que suivant leurs ressources, et leur avoir. Il faut aussi qu'ils ne soient imposés que pour subvenir à des besoins de gouvernement légitimes. Cet article est réellement l'égide de l'administré. On ne peut demander à l'administré plus qu'il n'a. Si on pouvait lui demander plus qu'il n'a, à quoi servirait-il de dire que les charges doivent être égales ? Il s'agit de charges, de redevances annuelles pour couvrir des frais administratifs ; il ne s'agit ni d'expropriation ni de confiscation. Tel est l'esprit de l'article interprété dans son véritable sens. Or que se passe-t-il ici dans la paroisse d'Orléans, sans parler de l'Etat qui n'est pas dans une condition meilleure ?

Il se passe ce qu'on n'a jamais vu nulle part en matière d'impôts publics. Ces impôts sont si lourds qu'on ne peut y faire face et que nombre de gens, désespérés et à bouts de ressources pécuniaires, abandonnent leurs biens aux officiers de cour qui peut-être sont tout-prêts à retirer ce qui est abusivement dû au gouvernement de la cité. Nous le répétons, cela ne s'est jamais vu nulle part, du littoral atlantique européen au littoral pacifique de la Chine et du Japon. Et quel est le gouvernement qui en a donné le premier exemple ? c'est le gouvernement républicain des Etats-Unis. C'est donc à la république que revient cet honneur de confiscation, d'oppression et d'injustice. Il consiste à demander au citoyen plus qu'il n'a, non dans l'intérêt de tous, mais dans l'intérêt de quelques-uns dont le titre unique à l'exercice du pouvoir est la corruption compliquée d'ignorance et de fraude.

Nous disons plus haut que le Conseil de ville avait dès l'année dernière le moyen de remédier en partie à ces iniquités flagrantes en opérant une révision générale des registres d'assessement et en leur faisant subir à tous une réduction proportionnelle. Sa négligence ou son indifférence à ce sujet contera cher aux contribuables de 1874 qui, beaucoup plus pauvres que ceux de 1873, ont à payer aujourd'hui une taxe municipale aussi lourde que les précédentes à peu de chose près. Le Conseil de ville voudrait-il encore une fois maintenir cet assessement frauduleux qui a ruiné tant de familles et qui finira par les ruiner toutes si aucun remède n'y est appliqué ? C'est actuellement que se fait le plus gros travail des assesseurs ; ils ont à poser des chiffres pour 1875.

Attendront-ils pour les réduire les affidavits particuliers, affidavits qui arrivent quand les gros registres sont transcrits, ce qui fait dire à ces petits officiers d'assessement avec la vanité bouffie des bureaucrates : "Nous ne changeons jamais rien à nos livres." Ces mots la signifient que votre affidavit est inutile et que l'arrêt est sans appel. Et pourquoi l'arrêt est-il sans appel ? parce que le traitement de ces messieurs est une commission de tant pour cent et non un salaire fixe et limité. Plus l'assessement contient de millions, plus la commission est féconde.

Nous demandons que cet abus cesse ; nous demandons qu'il n'y ait plus de faveur dans les réductions d'assessements ; nous demandons que de malheureuses femmes n'ayant pour tout bien qu'une pauvre demeure, ne soient pas obligées d'aller à l'Hôtel-de-Ville solliciter un acte de justice ; ou, si elles ne peuvent y aller elles-mêmes, de prier un agent officieux ou un ami de solliciter pour elles, et si elles n'ont ni agents ni amis, de ne rien réclamer du tout et d'attendre l'avenir de la conscience bureaucratique.

Il est certain que cette conscience leur fera défaut. Nous n'avons jamais vu une modification d'assessement dans le sens de la baisse arriver seule et sans de vives et de persistantes obsessions. Les obsessions sont indignes des institutions républicaines et ne profitent qu'aux plus hardis et aux plus intrigants. Un citoyen qui se respecte ne peut se décider à exploiter un pareil moyen, et l'assesseur lui-même doit se sentir humilié aux tentatives dirigées contre la justesse de son appréciation et de ses œuvres. Il faut en finir avec ces indignités.

Il faut aussi en finir avec ces pétitions adressées au Conseil de Ville pour réduction d'assessement. Ces pétitions n'ont de chances de succès qu'autant qu'elles concernent des immeubles de valeur considérable. La torse du chiffre les recommande à l'attention du Conseil ; mais s'il s'agit d'un chiffre infime, le Conseil n'y porte pas le moindre intérêt et rien n'y est changé. Et, pourtant, ce sont les petites propriétés qui sont les plus grévées. Qu'on compare le revenu d'une maison de la rue du Canal au revenu d'une maison dans les faubourgs de la ville, et l'on verra que la pauvre maison des faubourgs paye en taxes, proportion gardée bien entendu, le double de la première.

Cet Etat de choses est outrageant et nous demandons qu'il y soit mis un terme. C'est probablement la dernière fois que ce Conseil, Conseil dit de réforme, aura l'occasion de faire quelque chose pour la ville. Ses assessements devant servir à la levée des taxes de l'année prochaine, qu'il profite de sa position pour qu'on puisse dire de lui qu'il n'a pas été entièrement nul et qu'il a au moins légué à son successeur un exemple de réparation et de justice !

Au lieu donc de procéder par affidavits, qu'il adopte une règle générale et déduise pour la baisse 30 ou 40 pour cent sur tous les rôles de taxe, en ne faisant exception que pour les biens vendus depuis deux ans ou 18 mois, et qui doivent être assessés au prix de vente, à supposer que cela ait eu lieu. La baisse, il y a deux ans, était déjà énorme et l'assessement des propriétés qui ont changé de maîtres, a déjà subi la modification que nous demandons pour les autres. De cette manière, il y aura justice pour tous les propriétaires, pour les petits comme pour les gros, pour les absents comme pour les présents, pour les femmes, les veuves et les orphelins, comme pour ceux qui sont en état, par des relations plus ou moins officielles, de se faire respecter ou craindre. Nous reviendrons sur ce sujet capital.

LES MARCHANDS DE LAIT—Notre paragraphe d'hier sur les laitiers indiquant par sa teneur même une plaisanterie ; mais comme il paraît que tout le monde ne l'a pas comprie ainsi, et comme il a éveillé la susceptibilité d'une classe d'industriels honorables, nous nous empressons de déclarer que la composition du mélange contenant trois cinquièmes d'eau, etc. était tout-à fait fantaisiste et légendaire.

D'après les renseignements qui nous sont fournis de bonne source, la falsification du lait en Louisiane n'est pas possible à cause du climat, et si les consommateurs ont à se plaindre, ce ne peut être que de la plus ou moins grande quantité d'eau qu'ils peuvent trouver dans leur lait. Or, les consommateurs ne sont pas exempts de reproches sur l'extension qu'a prise la pratique du coupage. Les laitiers qui ont voulu vendre leur lait pur en diminuant la mesure, ont vu leur clientèle les abandonner.

Le président de l'Association des marchands de lait, M. Augusto Vitter, nous affirme que l'Association désirerait voir le Conseil des administrateurs adopter une ordonnance pour obliger les laitiers à vendre le lait non-baptisé, ce qui serait facile à vérifier à l'aide du pèse-lait. Alors, il n'y aurait plus de concurrence déloyale possible et les laitiers, comme les consommateurs, y trouveraient leur compte. Espérons qu'on adoptera des mesures répondant aux intentions honnêtes de l'Association.

ORGANISATION INDUSTRIELLE.— Nous avons reçu la visite de M. Jacob Miller, cordonnier établi depuis longtemps à la Nouvelle-Orléans. M. Miller, frappé de la misère qui va croissant dans notre ville, a eu l'idée de provoquer une organisation de tous les corps d'état, dans le but d'établir une sorte de solidarité entr'eux basée sur la mutualité de consommation entre les producteurs locaux.

En ce moment les cordonniers, les tailleurs, etc., manquent d'ouvrage parce que la rareté de l'argent oblige ceux qui les faisaient travailler à acheter des produits à bon marché venant du Nord ou de l'Europe. Par l'organisation proposée, ces produits devraient être fabriqués ici à des conditions plus avantageuses de façon à faire aller le travail et à satisfaire aux conditions que recherchent les consommateurs.

M. Miller invite tous les industriels, artisans et ouvriers à assister à une réunion qui aura lieu lundi prochain à sept heures et demie du soir, dans la salle du Lycée à l'Hôtel de Ville, dans le but d'organiser la ligue industrielle de tous les corps de métier. Son plan sera exposé d'une façon plus complète, et nous pourrons le discuter sous ses divers aspects.

C. H. Zimmermann, 129 rue du Canal, paye le plus haut prix, pour le vieil argent, le vieil or et les diamants.

CONCERTS POPULAIRES D'ÉTÉ.—Le premier concert de la seconde série des concerts d'été doit avoir lieu ce soir JEUDI, à la salle Grunewald ; le second aura lieu mardi prochain. Le succès qu'ont obtenu les derniers concerts de la première série, a été un encouragement pour l'organisation de cette seconde série. Le public dilettante a maintenant pris l'habitude d'aller passer ses soirées une ou deux fois par semaine à la salle Grunewald et le soin apporté à l'organisation de ces concerts ne fera qu'en augmenter la vogue. Voici le programme du concert de ce soir :

Ouverture de Jean de Paris.....Boieldieu
Potpourri d'Oberon.....Weber
Cavatine de Rélisaire.....Donizetti
Mazurka, Vernalsweele.....Strauss
Intermède de quinze minutes.
Ouverture de Zanetta.....Auber
Concerto pour quatre violons.....Allard
MM. Resch, Dantonet, Korkel, Gress.
Transcription de Undine pour solo de cor.....Lorzing
M. Walter.
Intermède de quinze minutes.
Potpourri de Faust.....Gounod
Waltz, Heart's Content.....Rolt Meyer
Polka, Jokus.....

Louisiane.

Le *Courrier des Opélousas* reproduit l'adresse aux blancs de St-Martin et annonce que les blancs de la paroisse Lafayette vont être convoqués pour le 28 à Vermillionville, pour y organiser la ligue.

Les blancs de Rapides ont dû s'organiser le 16 à un barbecue dans les pinières à l'ouest d'Alexandrie.

Le *Courrier*, parlant du charbon dit :

Cette redoutable maladie existe, nous assure-t-on, à un degré alarmant dans divers quartiers de notre paroisse. Au Port Barré, à Gros Chevreuil, à Paquataique, et dans d'autres quartiers, beaucoup de chevaux de travail et de bœufs de lire, en autres, en sont déjà morts.

L'*Echo* du Lac Charles signale aussi quelques cas de charbon dans la paroisse Calcasieu.

Nous lisons dans le Donaldsonville *Chief* :

Les cannes des deux côtés du chemin de fer, entre la Nouvelle-Orléans et notre ville, paraissent être dans une excellente condition, mais le maïs semble desséché par la sécheresse continue et rabougrie, à en juger par les apparences, la récolte de riz se présentera remarquablement bien, attendu qu'elle n'a été affectée ni par les hautes eaux ni par la sécheresse.

C'est samedi, 20 juin,
Qu'on ne l'oublie pas,
Qu'a lieu le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
C'est samedi, 20 juin,
Qu'on ne l'oublie pas,
Qu'a lieu le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane,
C'est samedi, 20 juin,
Ne l'oubliez pas.

Parures en "Grenat noir anglais," reçues hier chez Zimmermann, 129 rue du Canal.

Entendu à Belleville :

—Y paraît qu'y vont discuter une loi organique, ces feignants de Versailles.

—Qué qu'c'est qu'ça, une loi organique ?

—Une loi sur les orgues, parbleu !

—*Tas de propr'à rien !*

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Journée.

Nous devons avouer à nos lecteurs qu'il y a eu la plus grande disette de nouvelles pendant la journée d'hier, et que tous nos reporters sont rentrés bredouilles, n'ayant pas pu découvrir le plus petit fait intéressant.

C'est à peine si un pauvre ivrogne, qui décrivait autant de zig-zags sur le trottoir que la plume du juge Durell sur le papier, quand il a signé ce fameux ordre de minuit, a-t-il fourni à un policeman qui baillait dans un coin, l'occasion de le conduire à la *calabouse*, afin qu'il pût cuver son whiskey en paix.

Tout est au calme plat et la ville commence à avoir cet aspect morne et désolé qui lui est propre en été.

La plupart de nos concitoyens qui ont eu la chance de conserver un peu de leur fortune, font déjà leurs malles et se préparent à partir pour les chutes du Niagara ou pour les sources de la Virginie.

Ceux qui restent, se disposent à combattre de leur mieux l'ennui et les moustiques, deux choses dont ils se passeraient fort bien, mais qui ne manquent pas malheureusement à la Nouvelle-Orléans en ce moment.

Et puis, le commerce chôme, et nombre de commis et d'employés deviennent inspecteurs de pavés.

En vérité, l'été est bien triste dans les circonstances actuelles ! Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en leur répétant que Kellogg est absent, que César Confucius Antoine est absent, que le pseudo Lowell est absent, que l'ex-général Longstreet, devoue le copin de Barber, est absent, et qu'enfin le grand Packard et le beau-frère Casey sont tous les deux absents.

Le seul *astre* qui soit resté dans notre ville est le général Badger, mais celui-là ne fait guère parler de lui, et si on ne le rencontrait parfois dans les concerts ou sur le boulevard Canal, fumant un cigare, on douterait de son existence.

Nous n'avons donc aucune nouvelle à sensation à donner à nos lecteurs, si ce n'est de leur annoncer qu'il y a eu deux averses hier, mais cela n'est guère de nature à les émouvoir beaucoup, attendu qu'il pleut depuis trois jours.

Force nous est donc d'espérer dans l'avenir et de promettre, sans trop de certitude de voir nos souhaits se réaliser, qu'il y aura du nouveau prochainement.

Cour dite Supérieure.

A la demande de M. James Stafford, propriétaire d'un marché dans Orléans, un mandamus a été lancé par M. Hawkins, juge de la Cour Supérieure, contre le juge McArthur, de la Cour municipale du premier district, lui défendant de statuer sur la pétitionnaire dans l'exercice de ses droits, une injonction ayant été prise par la Cour Supérieure contre la prétendue loi qui abolit les marchés particuliers.

La compagnie du chemin de fer urbain de Carrollton est en guerre avec la société protectrice des animaux. Elle se plaint que les disciples de M. Bergh s'arrogent le droit de limiter le nombre des passagers qui montent dans les *cars* et d'arrêter les conducteurs qui refusent de suivre toutes leurs instructions.

Injonction a été prise contre les protecteurs, la partie plaignante ayant fourni un cautionnement de $1000.

Querelle de matelots.

Sam Butler et Harrison Ward, deux matelots employés à bord du bateau à vapeur Thomas Sheilock, se sont pris de querelle hier après midi, à propos de la pluie et du beau temps.

Sam Butler qui a des opinions exaltées a voulu donner à son camarade Harrison une faible idée de la force de ses arguments, en l'assommant avec une bûche de bois.

Le coup a été si rude que le malheureux a été terrassé et on a dû le transporter à l'hôpital de charité.

Butler a été mis sous les verrous.

Club dramatique d'Orléans.

La salle du Théâtre des Variétés était bien garnie, hier soir, pour la représentation de la charmante comédie en cinq actes de Shakespeare, "*Much to do about Nothing*," par les membres du club dramatique d'Orléans.

Les principaux rôles ont été bien remplis et les amateurs ont procuré à leurs nombreux invités une agréable soirée.

Miss Louisa Hawthorne, autrefois une *étoile* de l'Académie de Musique avait prêté aux membres du club le concours de son talent et elle a eu sa bonne part de succès.

Secours pour les inondés.

Les souscriptions reçues hier à la mairie pour les victimes de l'inondation se montent à $619 19.

Voici la liste :	
Springfield, Mass.....	$ 3 00
Stonington, Connecticut.....	5 00
Miss Ida M. Henning, London, Canada.....	65 19
Henry C. Brown, éditeur du New-York Indépendant.....	5 00
Concord, N. H., par le maire John Kimball.....	141 00
Collections faites à New-York, par M. Thomas Chalmers, agent de Stauffer Macready & Co;	
Baker Dash.....	100 00
S. Field & fils.....	50 00
Harris frères & Co.....	50 00
Bowman & Pease.....	50 00
Rubb & Co.....	25 00
J. J. Walbridge.....	10 00
F. J. Morse & Cie.....	15 00
S. Williamson & Cie. de New York.	100 00
Total.....	$619 19

Total des fonds de secours $175,981 81

TEMPERATURE.—17 juin 1874.
Thermomètre de C. DUFAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
8 A. M.....	78	25
12 M.....	82	27
3 P. M.....	80	26
6 P. M.....	80	26

Le temps du trajet pour se rendre aux divers points au Nord, est de plusieurs heures plus court par la voie de Mobile que par toute autre route. C'est le seul itinéraire où les voitures dites "Pullman Palaces Cars" de cette ville à Louisville, Charlotte et les eaux de la Virginie. Deux changements de moins que par toute autre ligne pour tous les points au Nord.

Il y a un gros lot de $20,000.
Il y en a un de $10,000,
Il y en un autre de $5000,
Et beaucoup d'autres de $500 et de $100.
Il est facile de gagner quelque chose
En prenant à la Loterie du 20 juin.

Vous trouverez du "vrai jais anglais," reçu hier chez Zimmermann, 129 rue du Canal.

LE RÉSUMÉ DE LA SITUATION EN FRANCE.—L'*Evènement* nous donne ce résumé de la situation, ses évènements diront s'il est juste.

L'élection de la Nièvre prouve que, décormais, la lutte doit être circonscrite entre deux partis : les républicains et les bonapartistes.

Ce sont justement ceux qui sont éloignés des affaires en ce moment. Les orléanistes, avec leurs ruses et leurs intrigues pourraient bien avoir fait l'Empire, si les légitimistes ne faisaient pas la République.

LES LOIS ÉLECTORALES A VERSAILLES.—L'Assemblée a décidé, dans sa séance du 30 mai, qu'elle mettrait un ordre du jour les projets de loi dont le texte est préparé, dans l'ordre suivant :

Les articles relatifs à l'électorat municipal.

Le projet de loi sur l'organisation municipale.

Le projet de loi électorale politique.

ITALIE.—La chambre des députés italien discute avec calme, en ce moment, le budget des recettes ; mais, dès à présent, il paraît assuré que ses jours sont comptés. Une dépêche de Rome, nous fait pressentir sa dissolution au mois d'août. Les élections générales auraient lieu au mois de novembre.

On ajoute que, dans le rapport qui accompagnera le décret de dissolution de la Chambre, le ministère exposera son programme. La gauche, de son côté, aussitôt le décret de dissolution publié, adressera une proclamation à la nation italienne.

—La saisie de la *France* à Paris a été motivée par la publication d'un dessin représentant des soldats français arrêtés à l'Exposition devant un portrait du prince impérial, et auxquels la légende de ce dessin fait pousser le cri séditieux de : "Vive l'empereur !"

—La *Volonte nationale* des Charentes, organe du prince Napoléon, dit que le prince se présentera, aux prochaines élections générales, dans la Charente, dans la Charente Inférieure et aussi dans la Seine.

—Le *Journal du Havre* nous apprend que le paquebot-poste *Amérique* est sorti de la cale sèche vendredi matin. On attend la publication de l'enquête.

—Le jury disciplinaire de la Société des gens de lettres a prononcé la radiation de MM. Jules Vallès et Razoua, mais a maintenu MM. Félix Pyat et Grousset.

Qui veut gagner $30,000 ?
Qui veut en gagner 10,000,
5000, $500, $100 ?
Qui veut gagner $20,000 ?
Qui veut en gagner 10,000,
5000, $500, $100 ?
Qui veut gagner $20,000 ?
Qui veut en gagner 10,000,
5000, $500, $100 ?
Prenez un billet à la Loterie du 20 juin.

Montres d'argent, garanties pour marquer l'heure avec précision, à $12, $14, $16 et $18, chez C. H. Zimmermann, 129 rue du Canal.

LE SERVICE MILITAIRE POUR LES FRANÇAIS EXPATRIÉS.—Nous lisons dans le *Temps* :

E. H....., né en Russie de parents alsaciens, est employé dans une fabrique de Moscou. Ayant opté pour la nationalité française, il a quitté sa place et Moscou sur l'invitation du consul, pour venir remplir en France ses obligations militaires. Le maire du sixième arrondissement de Paris avait tiré pour lui un numéro qui le plaçait dans la deuxième portion du contingent de la classe 1873.

Arrivé le 1er avril, il a attendu son incorporation pendant six semaines. On lui a dit à la mairie qu'il attendrait longtemps encore, et le commandant de recrutement a ajouté que rien ne fait prévoir quand la classe à laquelle il appartient sera mise en route, puisque la deuxième portion de la classe précédente est toujours dans ses foyers.

C'est là-dessus que E. H., s'est décidé à repartir, après avoir perdu deux mois, dépensé huit cents francs, et peut-être risqué de ne plus retrouver sa place à Moscou. Comme nous avons à l'étranger d'autres compatriotes, il nous a paru bon de donner de la publicité à ce qui précède, afin que le gouvernement enjoigne à nos consuls de ne faire partir, s'il se peut, les jeunes gens sujets au service, qu'au moment où l'on sera prêt à les admettre.

—Le nouveau ministre de la guerre, vice-président du conseil, vient d'adresser aux autorités militaires la circulaire ci-après.

Versailles, 20 mai.

Messieurs,

Je viens d'être appelé, pour la seconde fois, à l'honneur honneur de diriger l'armée en qualité de ministre de la guerre.

En prenant possession de ces hautes fonctions, je tiens tout d'abord à constater que, malgré la fatigue et l'affection chronique du général du Barail, mon prédécesseur, les principes généraux de la nouvelle organisation de l'armée, établis par la loi votée par l'Assemblée nationale à votée le 24 juillet 1873, ont reçu, partout où cela a été possible, une heureuse et immédiate application.

Je vais avec vous continuer cette œuvre si importante pour l'avenir de notre pays ; mais, pour la mener à bonne fin, j'ai besoin du concours dévoué de tous.

Je sais qu'en raison du bon esprit qui anime chacun de vous les degrés de la hiérarchie, ce concours ne me fera pas défaut ; aussi, je ne crois pas avoir besoin d'insister sur la nécessité qu'il y a à ce que les instructions du ministre, seul responsable vis-à-vis de l'Assemblée nationale et du président de la République, soient ponctuellement exécutées.

Recevez, etc.

Le vice président du conseil, ministre de la guerre.

Général E. DE CISSEY.

Plusieurs journaux avaient dit, d'après des correspondances de Londres, que le jeune prince impérial avait été le 27me à un concours de l'école de Woolwich. Les journaux bonapartistes avaient pris une telle résolution à démentir cette fâcheuse nouvelle, que nous l'avions crue parfaitement authentique.

Aujourd'hui les journaux bonapartistes la démentent catégoriquement et donnent des explications qui ne laissent plus de place au doute.

"La vérité est, disent-ils, que le prince, entré à l'Académie de Woolwich, dans un état de préparation très insuffisant, est arrivé à occuper dans sa classe le septième rang, ce qu'il faut considérer comme *des dispositions remarquables*, surtout pour les mathématiques."

Notre impartialité nous fait un devoir de reproduire cette note.

LES FRETS DE SORTIE.

Nous lisons dans le *Journal du Havre*.

On sait qu'un des principaux motifs invoqués par les protectionnistes pour obtenir le rétablissement de la surtaxe de pavillon, c'est la pénurie de fret dont souffre notre marine marchande, et, chose à entendre—la condamne fatalement à péricliter. D'autre part, ils font valoir que notre industrie a besoin de protection, parce que les droits sur les marchés extérieurs ne sont pas aussi grands pour elle que pour celle des autres nations.

Nous avons répété, bien souvent, que le fret de sortie ne nous manque pas autant qu'on se plaît à le dire, et que s'il est moins abondant qu'on le pourrait désirer, c'est surtout parce qu'on semble avoir pris à tâche d'en éloigner, par des taxes intelligentes, le mouvement qui le porte aux lieux de production vers les lieux d'embarquement. En ce qui concerne nos exportations sur les marchés extérieurs, il faudrait, avant de se plaindre, bien examiner : si l'on a au convenablement préparé les voies à de nouveaux débouchés ; si l'on a eu le soin d'étudier les pays qui pouvaient nous les donner ; si l'on a un profiter des marchés qui s'offraient à nous, et dont il suffisait, pour s'en emparer, de le vouloir. Malheureusement, la réponse à ces questions est négative, et, si notre commerce souffre, il assume, dans une certaine mesure, la responsabilité de ce mal dont il est victime, au lieu de faire lui-même ses propres affaires, il laisse à l'étranger le soin de les faire à sa place.

On dit : "Notre marine marchande se trouve dans une situation peu prospère, parce que le fret de sortie lui manque." A cela nous répondons : "Comment se fait-il alors qu'il existe à Paris douze agences maritimes étrangères qui transportent des marchandises françaises, les marchandises étrangères transitant par notre pays et les passagers en destination de l'Amérique du Nord... et que ces Compagnies prospèrent ?

Le fait nous paraît assez curieux à étudier, car à notre avis, il fournit un argument précieux contre ceux qui soutiennent que "notre marine est condamnée à péricliter si l'on ne revient promptement à la protection." En effet, on ne saurait admettre que lorsque des Compagnies étrangères font assez bien leurs affaires en France, des Compagnies françaises, des armateurs français ne puissent obtenir le même résultat.

Sur les douze agences, neuf sont anglaises, deux allemandes et une est américaine. Elles possèdent une flotte de 191 bateaux à vapeur d'une jauge de 5,004 tonnes environ. En divisant ce chiffre de 191 par 30, on voit qu'elles en au moins peuvent expédier, en destination de l'Amérique du Nord, plus de six navires par jour. Pour lutter contre cette concurrence, que faisons-nous ? Rien, car n'avons que la petite flotte des vapeurs transatlantiques mettant à la mer deux navires par mois pour New-York et nous promettant d'en mettre deux de plus.

Quoique les douze Compagnies dont nous parlons aient des agences à Paris il n'y en a que trois—deux allemandes et une anglaise—qui fassent escale au Havre. Les neuf autres Compagnies anglaises et américaines obligent voyageurs et marchandises à aller prendre le bateau à Liverpool, ce qui augmente d'autant les unes onéreux, suivant les variations que la concurrence amène, dans les cours du frêt. Sur ce terrain, on le voit, les armateurs français possèdent un avantage réel, dont il ne dépend que d'eux de tirer profit.

Nous avons cru devoir signaler cette situation, parce que l'on en peut conclure que si des Compagnies fonctionnant dans des conditions moins avantageuses prospèrent, en France, un fret assez abondant et rémunérateur, il est de toute évidence que, en faisant des conditions meilleures,—ce qui n'est pas difficile—nos Compagnies maritimes et nos armateurs pourraient, aisément s'assurer ce même fret en presque totalité.

—On lit dans la *Semaine financière* :

En dehors de la politique, le trait saillant de notre situation intérieure est l'abondance qui se manifeste sur le marché des capitaux. L'abaissement du taux de l'escompte à 3 1/2 0/0 à Londres atteste aussi la continuité de l'amélioration du marché monétaire anglais. On signale de nombreux arrivages de metaux précieux ; le calme des affaires et le ralentissement des demandes du dehors permettront sans doute avant peu à la Banque d'Angleterre d'augmenter encore les facilités du crédit.

—Un vieux fait-divers qui va devenir une actualité, c'est bien celui-ci, extrait d'un numéro de la *Gazette de France*, sous le premier empire. Le voici textuellement :

"Au moment où les grandes chaleurs vont commencer, il ne sera pas inutile de faire connaître à ceux qui aiment mieux ménager leur peau que leur odorat, que M. Cadet de Vaux leur conseille de mettre dans leurs matelas et sur la couronne de leur lit deux bangues saurets bien fumés. Par ce moyen, on prévient l'asphyxie et même la mort *des importuns (!)* dès la première fois qu'on emploie cette recette si simple."

Ce nouvel insecticide peut être excellent ; mais il faut avouer qu'il a le mérite de l'originalité.

PIANOS.—M. L. Grunewald a en ce moment un magnifique choix de pianos. Il les vendra, comme de coutume, à des conditions très ayantageuses aux acheteurs. Voir l'annonce.

MEUBLES A BON MARCHÉ. — C'est à M. Jos. B. Hubbard, cour Remparte et Pedido, qu'il faut s'adresser si l'on veut de bons meubles bien solides à très bon marché. Les prix auxquels ces meubles sont cotés sont d'une incroyable modicité. On peut, en choisissant bien dans les ateliers de M. Hubbard, trouver, pour un très faible montant d'argent, tout ce qu'il faut pour meubler convenablement une chambre à coucher, une salle à manger et un petit salon.

Réparations de bijoux, exécutés chez Zimmermann, à très bon marché, par les meilleurs ouvriers.

24

En bon français.—Il n'y a aucune bonne raison pour qu'une population qui parle français soit catéchisée en latin. Si nous décrivions les propriétés des amers dits **Hostetter's Stomach Bitters** dans le jargon de la profession, pas un lecteur sur vingt ne comprendrait à quoi ils sont bons. Nous aimons mieux dire simplement que ces amers possèdent des qualités fortifiantes, régularisatrices et purifiantes de l'ordre le plus élevé, que les ingrédients végétaux dont ils se composent sont éminemment sains et salutaires et que le stimulant qui est combiné avec eux est le plus pur qui puisse être manufacturé. Nous le prescrivons, tel en lait de cuisine, mais en bon vieux français, comme un remède contre la langueur, la débilité, l'état nerveux, l'indigestion, les affections du foie, les fièvres intermittentes, la constipation, les rhumatismes et l'abattement, et comme un préventif contre toute maladie produite par le mauvais air qui remplit les ateliers ou endroits foulés de monde ou qui, dans les districts marécageux ou les défrichements, met en péril la vie ou la santé des habitants. C'est ce que disent les masses et ce qu'elles ont dit pendant les vingt dernières années.

Succès basé sur le mérite.

Les droguistes—qu'ils vendent en gros ou en détail—disent généralement qu'aucun des remèdes offerts au public américain a jamais, en si peu de temps, trouvé autant d'acheteurs que le Golden Medical Discovery du Dr. Pierce. Rien ne saurait prétendre que cette popularité soit due à une publicité plus grande que celle qui a été donnée à d'autres médicaments, car il n'en est pas le cas. L'expédition du succès dont nous parlons se trouve dans les merveilleuses guérisons opérées par le Medical Discovery dans des cas de bronches, de maux de gorge et d'affections pulmonaires ; aussi, la science n'a encore rien inventé de semblable pour purifier le sang—propriété qui en fait le souverain dans les maladies de foie et celles qui proviennent du sang, telles que scrofules et maladies de la peau.

Le Medical Discovery non seulement réalise les espérances des personnes qui y ont recours, mais les surpasse de beaucoup. Ceux qui lui sont redevables de leur guérison font des annonces *vivantes*. Aussi n'est-il pas étonnant que le plus marchandise qui tient à plaire à sa clientèle ait toujours à leur disposition une grande quantité de ce précieux remède.

Joseph, Iowa, 5 mai 1873.

Au Dr. R. V. Pierce,

Cher monsieur—Nous vous annonçons avec plaisir que vos remèdes se sont vendus infiniment mieux que nous le pensions. Nous les considérons comme les meilleurs qu'il y ait. Tout le monde en fait l'éloge.

Sinin—6f v&c R. L. SMITH & Co.

Décédé, à Brashear, La., mercredi matin, 18 du courant, à l'âge de vingt ans, TERENCE J. RANSON, fils de feu Zénon Ranson et d'Emma Dolcéy. Les amis des familles Ranson, Labatut, et Mercredy sont priés d'assister à son funérail. Les funérailles auront lieu cette après-midi, à deux heures et demie. Le convoi partira du ferry de la rue Ste-Anne.

Décédé, dimanche le 14du ce mois, chez son fils, F. A. Leflanc, dans Vve. EDOUARD LE BLANC, âgée de soixante et onze ans, née Mathière, de la paroisse Ascension.

Son corps a été transporté au cimetière de la famille, à Donaldsonville.

Décédé, hier, à quatre heures de l'après midi, MANUEL BLASCO, âgé de soixante dix ans, natif d'Alicante (Espagne). Ses amis et connaissances s'ont que ceux de sa famille sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, jeudi, à 5 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière demeure rue de Chartres, No. 255, entre St-Philippe et Ursulines.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Fallecido ayer à las 4 1/2 de la tarde, D. MANUEL BLASCO, natural de Alicante Valencia, (España,) los miembros que componen esta Sociedad se servirán reunirse en el local "Logia Perseverancia" esquina Dumaine y San Claude, hoy Jueves à las 5 de la tarde, para asistir al entierro de dicho finado socio.

Por orden del Presidente, V. PLANELLAS.
JOSÉ MUÑIZ, Secretario.

ENTREPOT DE TAPIS,
17.....Rue de Chartres.....17
A. BROUSSEAU,
Importeur et Marchand en gros et en détail.
PIQUE, 1000 rouleaux, anglais et américains.
TOILES CIRÉES, pour planchers, tables, etc.
NATTES, blanches, à carreaux et fantaisie.
NOYRS, cornèches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelles et dentelle Nottingham.
BROCATELLES, CRETONNES, lettrées, repp, etc.
CRIN, mitaine, peluche, &c., &c.
3mai—3f-F D.J.S.

Système Randon.

Il est bon de faire savoir au public que F. RANDON, teinturier, rue Bourbon près Bienville, est l'auteur d'un système nouveau et infaillible pour le parfait nettoyage et la remise à neuf des couvertures de laine blanche, quel que so